

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001031-190

DATE : Le 23 septembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S

Benoît Atchom Makoma
Demandeur

c.

Le Procureur général du Québec
ès *qualités* de représentant du ministre de la Justice du Québec
-et-

Le Procureur général du Québec
ès *qualités* de représentant du Directeur des poursuites criminelles et pénales
-et-

Ville de Montréal
-et-

Ville de Québec
Défenderesses

-ET-

Le Procureur général du Québec
ès *qualités* de représentant du ministre de la Sécurité publique
Mise en cause

JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI
D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT

APERÇU

[1] **VU** la demande de prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement du demandeur datée du 21 septembre 2022;

[2] **VU** que cette demande n'est pas contestée;

CONCLUSION

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **ACCUEILLE** la demande de prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement du demandeur;

[4] **PROLONGE** le délai d'inscription pour instruction et jugement au 23 février 2023;

[5] **LE TOUT**, sans frais de justice.

MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

Me Sophie-Anne Décarie
Décarie Avocats inc.
Avocats du demandeur

Me Robert Kugler
Me Alexandre Brosseau-Wery
Me Éva Richard
Kugler Kandestin, s.e.n.c.r.l.
Avocats-conseils du demandeur

Me Alexandre Duval
Me Thi Hong Lien Trinh
Bernard, Roy (Justice-Québec)
Avocats du Procureur général du Québec

Me Chantal Bruyère
Me Caroline Gelac
Gagnier Guay Biron
Avocats de la Ville de Montréal

Me Sylvie Garneau
Me Benoît Lussier
Giasson et Associés
Avocats de la Ville de Québec